

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	40	31
PRESENTS	28	
POUVOIRS	3	
ABSENTS	9	
Vote Pour :	31	
Vote Contre :	0	
Abstention :	0	

**BUREAU**  
**SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2023**Date de la Convocation  
**6 JUIN 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le lundi douze juin à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.*

**Présents : Mesdames et Messieurs**, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Isabelle FOUROUX CADENE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN.

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs**, Laurence CRANSAC-VELARINO à Christophe GOURMANEL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Bernard MIRAMOND, Claire VILLENEUVE.

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

**N°42\_2023DB**

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 06- Modification du plan de financement et demande de subvention Etat au titre du Fonds Vert - Rénovation énergétique de trois écoles Lasgraïsses, Labastide de Lévis, Puycelsi**

**Exposé des motifs**

Par décision du Bureau communautaire du 11 avril 2022, la Communauté d'Agglomération a validé l'engagement d'un programme de travaux de rénovation énergétique de l'école-cantine de Lasgraïsses, l'école de Labastide de Lévis et l'école de Puycelsi.

Les dossiers de demande de financement ont été envoyés courant 2022 à l'Etat (au titre de la DSIL 2022), à la Région et au Département.

Les services de l'Etat ont écarté le dossier pour la DSIL, faute d'une enveloppe budgétaire 2022 suffisante (courrier du 16-08-2022). La Région Occitanie a attribué une aide de 40 000 € (arrêté attributif du 25-04-2023) pour l'ensemble du programme initial concernant 5 bâtiments (3 écoles + RPE Lisle sur Tarn + médiathèque Graulhet). Le Fonds vert de l'Etat peut être sollicité.

En outre, pour faire suite à la consultation et l'attribution du marché pour les trois écoles, il convient d'ajuster le programme à hauteur de 385 260.11 € HT et son plan de financement.

Le nouveau plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

SITE	Montant Total HT / site	Taux financement sur HT
LASGRAISSES – Ecole + cantine	119 053,68 €	
LABASTIDE DE LEVIS - Ecole	151 159,80 €	
PUYCELSI - Ecole	99 416,63 €	
Honoraires Maîtrise d'œuvre – SPS – Bureau de contrôle	15 630 €	
<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>385 260,11 €</b>	
Etat – Fonds Vert	231 156 €	60 %
Région Occitanie accordée	25 134 €	7%
Département 81 – FDT (En attente d'instruction)	50 803 €	13%
Autofinancement CA Gaillac-Graulhet	78 167,11 €	20%

### Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°217-2020 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Vu la décision de Bureau n°32\_2022DB du 11 avril 2022 relative à la rénovation énergétique de 5 bâtiments communautaires – Demandes de subventions auprès de l'Etat (DSIL 2022), de la Région et du Département.

Vu la décision de Bureau de la Communauté d'agglomération du 22 mai 2023 portant attribution du marché de rénovation,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Approuve** la modification du plan de financement prévisionnel tel qu'énoncé ci-dessus
- **Autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre du Fonds Vert 2023, conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **Donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **22 JUIN 2023**

- publication - mise en ligne  
Le **22 JUIN 2023**

et/ou notification  
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023



ID : 081-200066124-20230612-42\_2023DB-DE